

« Culture du silence » et gestion halieutique

Aliti Vunisea¹

Dans les États et Territoires insulaires océaniques, les gestionnaires rencontrent encore des difficultés pour mettre en œuvre des programmes de gestion halieutique à l'échelon local et faire en sorte que les sources de revenus et de nourriture actuelles ne diminuent pas ou ne disparaissent pas. Pour mettre en œuvre des mesures de gestion, les responsables doivent par exemple résoudre certaines questions liées au choix du meilleur site pour aménager une réserve de pêche (et non celui où les populations aimeraient que la pêche soit interdite), aux décisions concernant la fermeture temporaire ou permanente de la pêche et à la manière de mettre en œuvre ces mesures (compte tenu de la culture et des coutumes des populations) et aux décisions relatives aux engins de pêche et aux techniques qu'il faut autoriser ou interdire (compte tenu des effets que peuvent avoir certaines techniques sur les ressources), aux pratiques de pêche saisonnières et aux us et coutumes des communautés.

Dans la région du Pacifique, la plupart des décisions sont prises suivant la méthode du consensus communautaire. Pourtant, lorsqu'une communauté donne son accord, tous ses membres n'ont pas forcément donné leur avis. La « culture du silence », qui veut que les gens ne prennent la parole que quand on s'adresse à eux ou quand on le leur demande, et que les jeunes respectent les anciens et ne s'opposent pas aux décisions prises, est très répandue dans les pays insulaires océaniques. Cette culture du silence signifie que l'opinion de certains membres de la communauté n'est pas prise en compte, en particulier celle des femmes et des jeunes. Même lorsque ces derniers prennent part aux discussions, la culture leur dicte ce qu'ils doivent dire et leur impose de tenir des propos convenables et non offensants pour les chefs et les anciens. Cette culture du non-dit, dans laquelle on ne peut ni poser de questions et ni contester les décisions qui ont été prises par les anciens et les chefs de la communauté, mène parfois à des conflits entre les utilisateurs et les propriétaires des ressources, durant les dernières phases d'un projet de développement de la pêche. Dans bien des cas, le conflit n'éclate pas, mais les femmes et les jeunes qui pêchent chaque jour pour manger et subvenir à leurs besoins peuvent être affectés, voire fortement lésés. Ils doivent parfois marcher plus longtemps pour se rendre sur les sites de pêche, se tourner vers d'autres types de pêche ou chercher d'autres sources de nourriture, car ils n'ont plus accès à leurs sources de revenus et de nourriture habituelles. La culture du silence, qui repose sur des règles non écrites selon lesquelles une personne ne parle que lorsqu'on lui parle ou qu'on lui pose une question et ne s'oppose pas aux décisions prises par les anciens et les chefs de la communauté, est une coutume océanique qui continue d'empêcher les femmes et les

jeunes de participer pleinement à la prise de décision, notamment dans le domaine de la pêche.

Les femmes et les jeunes hommes ne participent pas à la prise de décision, alors que la plupart du temps ce sont eux qui pêchent quotidiennement et qui commercialisent les produits de la mer. À titre d'exemple, au Samoa, les hommes sans titre coutumier n'ont pas le droit de siéger au conseil du village, ce qui veut dire que le point de vue et les attentes de la majorité des pêcheurs de la communauté ne sont pas pris en compte. Dans d'autres cas, les jeunes et les femmes peuvent désigner une personne pour les représenter lors des réunions de village, mais ce représentant est alors chargé de participer aux débats, de répondre aux questions et de négocier en leur nom. Il en résulte que ces groupes désapprouvent parfois les décisions qui ont été prises. En général, ceux qui pâtissent le plus de ce genre de situations sont notamment ceux qui sont défavorisés en matière de propriété et d'accès aux ressources, ceux qui participent le moins à la gestion et à la prise de décision, et ceux qui tentent de tirer le moindre avantage des programmes de gestion ou de développement mis en œuvre à l'échelon local. Le fait d'écarter ces groupes pourrait finir par aggraver la pauvreté et accroître le fossé entre les « nantis » et les « démunis » au sein de la communauté.

Le Plan pour le Pacifique² et les Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) dans les États et Territoires insulaires océaniques³ soulignent la nécessité d'éliminer la pauvreté (ou précarité), qui touche bon nombre de régions urbaines et rurales d'Océanie. La pauvreté, d'un point de vue strictement financier (c'est-à-dire définie en fonction d'un seuil de revenu), correspond souvent à un manque de revenus réguliers, qu'ils s'agissent de salaires ou de versements. Mais cette définition de la pauvreté ne prend généralement pas en considération la capacité des individus d'accéder aux ressources ou leur capacité de survivre sans revenu, une situation très courante dans les États et Territoires insulaires océaniques. Dans la plupart des communautés océaniques, la forme de pauvreté la plus répandue est le « manque de débouchés », qui désigne la capacité des populations de profiter au maximum des moyens (ou tout du moins de pouvoir y accéder) tels que l'éducation. Quelle que soit la définition de la pauvreté utilisée, il n'en demeure pas moins que la gestion, qui engendre des effets positifs à long-terme et permet aux populations de profiter de ressources durables, peut entraîner des mesures immédiates qui limitent l'accès aux zones de pêche, telles que les récifs et les mangroves. Il convient d'en tenir compte lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre des mesures de gestion halieutique à l'échelon local. Les chefs communautaires et les partenaires extérieurs n'entendent généralement pas parler des

1. Chargée de recherche (pêche en milieu communautaire), Observatoire des pêches récifales, CPS, Nouméa, Nouvelle-Calédonie. Courriel : alitiv@spc.int
 2. Voir l'adresse suivante : <http://www.pacificplan.org/tiki-page.php?pageName=HomePage>
 3. Voir l'adresse suivante : http://www.spc.int/mdgs/MDGReport/Reg_report.htm

inquiétudes liées aux conséquences de la mise en œuvre des plans de gestion, à cause de la culture du silence ou en raison de l'acceptation sans réserve des décisions.

Lorsqu'ils mettent en œuvre des mesures de gestion halieutique, les gestionnaires doivent s'en tenir aux résultats escomptés et aux objectifs du projet, et respecter les délais fixés par les bailleurs de fonds. Par conséquent, ils élaborent parfois et mettent en œuvre ces mesures sans examiner attentivement : 1) quelle est l'utilité du projet, 2) quels effets ces mesures auront sur l'ensemble des secteurs de la communauté, 3) quels membres de la communauté ne pourront plus accéder à leurs zones de pêche habituelles et 4) quelles ressources ne pourront plus être exploitées.

Par exemple, lors de l'étude menée dans le cadre du projet PROCFish⁴ de la CPS aux Îles Salomon, l'auteur a observé les effets des plans de gestion qui sont parfois en inadéquation avec les besoins des populations. Dans la plupart des cas, l'interdiction de pêche frappe les zones de pêche les plus proches du village (c'est-à-dire les sites les plus accessibles). C'est généralement là que les femmes et les enfants se rendent facilement à pied et que les adultes enseignent aux jeunes enfants les techniques de pêche. Le fait que ces zones soient frappées d'une interdiction de pêche exclut la possibilité de transmettre aux jeunes les connaissances et les compétences en matière de pêche, empêche les femmes d'aller pêcher dans les zones les plus proches de leur village et peut parfois priver des familles de leur principale source de revenus et de nourriture.

En général, ce sont les plus « silencieux » et les plus défavorisés qui sont aussi les plus vulnérables au sein de la communauté, lorsque des mesures de gestion sont mises en œuvre. Bien souvent, les femmes et les jeunes ne participent pas à la planification de la gestion, pourtant ce sont généralement eux qui sont les plus pénalisés lorsque des interdictions de pêche sont prononcées. Dans certaines régions des Îles Salomon où des réserves de pêche ont été instituées sur des sites de pêche proches du village, il existe beaucoup d'autres sites qui auraient pu être choisis à la place, notamment les mangroves infestées de crocodiles ou les récifs extérieurs inaccessibles, en raison du manque de bateaux à moteur et de carburant. Les réserves de pêche sont souvent instituées près des villages, car il est plus facile de surveiller les braconniers et d'empêcher les infractions. Cependant, ces mesures sont parfois incompatibles avec le fait qu'il est absolument nécessaire que les villageois, et tout particulièrement les plus démunis qui n'ont pas de bateaux à moteur ou les femmes seules, qui sont des chefs de ménage et qui doivent nourrir leurs enfants, puissent encore se rendre sur ces sites pour couvrir leurs besoins alimentaires quotidiens.

À l'échelon local, les populations acceptent généralement les décisions sans poser de questions ou après avoir retourné le problème pendant des heures, en buvant du kava et en mâchant le bétel. Ces inquiétudes parviennent rarement aux oreilles de ceux qui prennent les décisions

et/ou des partenaires extérieurs qui prennent part au projet de gestion halieutique. La fierté communautaire prend parfois le dessus sur les problèmes particuliers : pour ne pas bouleverser la collectivité, les gens acceptent le projet même si cela porte préjudice à des familles et à certains membres de la communauté. Si les gens ne s'opposent pas aux décisions ou qu'ils ne les remettent pas en question, c'est en grande partie parce qu'ils respectent profondément leur culture, ce qui montre encore une fois à quel point la culture du silence affecte la prise de décision dans bon nombre de communautés océaniques.

La plupart des projets de gestion halieutique sont évalués en fonction de paramètres définis par les partenaires extérieurs et visant à mesurer les résultats d'un point de vue essentiellement biologique. Le fait que les populations soient impliquées à l'échelon local est souvent considéré comme une forme de participation des communautés et de respect des règles qui sont déjà en place. Peu d'efforts sont faits pour évaluer les avantages perçus par les individus et les familles ou les éventuelles retombées des projets sur le plan social. Les besoins et les aspirations des communautés ne sont généralement pas évalués ou pris en compte lors de l'analyse et de la communication des résultats. Dans ces circonstances, les plus démunis et les membres de la communauté qui « se taisent » et qui sont défavorisés doivent compter sur leurs compétences pour exploiter d'autres ressources et subvenir à leurs besoins.

Lorsque les ressources halieutiques sont à la fois une source de revenus et une source de nourriture, comment les efforts et les compétences devraient-ils se recentrer sur d'autres ressources ou d'autres sources de revenus, afin de garantir la durabilité des ressources halieutiques disponibles ? Dans bien des cas, ce sont des partenaires extérieurs qui ont l'initiative, en mettant l'accent sur la gestion. Le développement de la pêche repose, dans la plupart des cas, sur les épaules des communautés, qui planifient la récolte et la vente des espèces exploitées.

Étant donné que l'accent est mis sur la gestion des ressources, les gestionnaires devraient se demander ce qui suit : les mesures que nous prenons permettent-elles d'assurer des moyens de subsistance durables ? Les ressources sont-elles suffisamment bien réparties pour couvrir les besoins financiers internes et externes des familles ? Puisque l'Océanie avance dans l'ère de l'information, il est possible de rompre la culture du silence en utilisant des moyens visuels et d'autres moyens de communication. Les barrières culturelles peuvent également être levées grâce à des actions d'éducation et de sensibilisation radicales dans les villages et les zones rurales. Les derniers outils pédagogiques et les divers types de médias existants devraient être utilisés pour sensibiliser les populations.

La culture du silence constitue encore un frein à l'exploitation d'autres possibilités à l'échelon local, car ceux qui pourraient proposer des solutions de remplacement ou soumettre des idées sont en général ceux qui n'ont pas la parole au sein de la communauté.

4. Le projet régional de développement des pêches océaniques et côtières dans les PTOM français et pays ACP du Pacifique (PROCFish) est financé par le Fonds européen de développement (FED) et mis en œuvre par l'Observatoire des pêches récifales et le Programme pêche hauturière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS). PROCFish vise à promouvoir une meilleure gestion des ressources halieutiques récifales et océaniques du Pacifique, en privilégiant la recherche appliquée ainsi que les études et les analyses environnementales et socioéconomiques.